



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME ANNÉE

1839^e SÉANCE : 22 SEPTEMBRE 1975

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (C/Agenda/1839)	1
Remerciements au Président sortant et souhaits de bienvenue au représentant de l'Italie	1
Déclaration du Président	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/11823)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1839ème SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 22 septembre 1975, à 15 heures.

Président : M. Moulaye EL HASSEN (Mauritanie).

Déclaration du Président

Présents : les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

3. Le PRÉSIDENT : La présente séance du Conseil se tenant le jour même où l'Assemblée a commencé sa discussion générale, je suis sûr que tous les membres du Conseil se rendront compte plus que jamais de l'importance de l'élément temps dans nos travaux. Je lance donc un appel à mes collègues du Conseil pour qu'ils m'aident à conduire nos délibérations le plus efficacement possible, de façon que le Conseil de sécurité puisse remplir ses obligations et régler fructueusement et rapidement les questions qui figurent à son ordre du jour.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1839)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
Demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/11823).

La séance est ouverte à 15 h 35.

Remerciements au Président sortant et souhaits de bienvenue au représentant de l'Italie

1. Le PRÉSIDENT : Mon premier devoir, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour ce mois, est d'exprimer à l'ambassadeur Saito, du Japon, mon ami et collègue, la gratitude que tous les membres du Conseil de sécurité, j'en suis sûr, éprouvent à son égard pour les services qu'il a rendus au Conseil lorsqu'il a présidé à ses travaux pendant le mois d'août. Durant son mandat, M. Saito a non seulement dirigé les séances officielles du Conseil consacrées aux demandes d'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies, mais il a également mené de longues et complexes consultations officielles au sujet d'un certain nombre de questions relevant du Conseil de sécurité. Il a pris en outre une initiative qui, nous l'espérons, permettra d'améliorer sensiblement nos conditions de travail.

2. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue, au nom de tous les membres du Conseil, au représentant de l'Italie, M. Piero Vinci, qui réintègre un poste qu'il avait occupé il y a trois ans lorsque l'Italie a siégé pour la dernière fois au Conseil. Nous nous félicitons tous d'avoir à travailler avec notre nouveau collègue de l'Italie, dont l'expérience nous sera certainement très précieuse.

4. Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance, j'aimerais exposer brièvement la manière dont il me semble que notre programme de travail devrait être organisé cet après-midi.

5. A cette première séance, il est prévu que le Conseil de sécurité examinera la question de l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil sera guidé par les dispositions de l'article 59 de son règlement intérieur provisoire qui traite notamment du Comité d'admission de nouveaux Membres.

6. Dès la fin de notre première séance consacrée à cette question particulière, le Conseil de sécurité se réunira en séance privée pour examiner son projet de rapport à l'Assemblée générale.

7. Le Conseil de sécurité doit se réunir à nouveau à 16 h 30 pour examiner le rapport que devrait présenter le Comité d'admission de nouveaux Membres. Il me semble que ce programme de travail répond aux vœux des membres du Conseil de sécurité et, si aucun membre n'a d'objections particulières, je considérerai que ce programme est approuvé.

Il en est ainsi décidé.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :
Demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies : Note du Secrétaire général (S/11823)

8. Le PRÉSIDENT : Conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire, le Secrétaire géné-

ral a fait distribuer le 16 septembre, la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies. Cette demande d'admission est reproduite dans le document S/11823. Toujours conformément à l'article 59, les demandes d'admission doivent être renvoyées par le Président du Conseil de sécurité au Comité d'admission de nouveaux Membres pour examen, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

9. Par conséquent, et s'il n'y a pas d'objections, je vais prier le Comité d'étudier cette demande d'admission et de faire rapport au Conseil à ce sujet. Il est bien entendu que la date limitée fixée à l'article 59 pour la soumission des rapports du Comité est écartée *ipso facto*. S'il n'y a pas d'objections, je vais renvoyer

tout de suite cette demande d'admission au Comité, qui fera un rapport au Conseil le plus tôt possible.

Il en est ainsi décidé.

10. Le PRÉSIDENT : Conformément à cette décision, je vais prier le Comité d'admission de nouveaux Membres de se réunir immédiatement après la fin de la séance privée du Conseil, qui doit se tenir pour examiner le rapport du Conseil de sécurité et qui aura lieu immédiatement après la présente séance. Je prie le Comité de préparer son rapport rapidement, afin que le Conseil de sécurité soit en mesure de l'examiner au plus tard cet après-midi.

La séance est levée à 15 h 45.